

## Conseil municipal du vendredi 24 juin 2022

### Etaient présents :

Messieurs François LACAZE, Gérard DURAND, André SOLIGNAC, Daniel BURGUIERE, Vincent CALMELS, Cyril FOUET, Mathieu LEBRETON, Madame Monique LIEB, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Madame Maëlle TALLEC.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril est validé.

### 1<sup>er</sup>) : Validation de l'emprunt pour l'acquisition des maisons Jaudon :

Lors du dernier conseil municipal, l'acquisition des maisons Jaudon a été validée.

Nous avons donc consulté le CRCA pour connaître leur meilleure offre pour un emprunt de 110 000 €. Leur proposition est la suivante

**Montant : 110 000 Euros**

**Durée : 15 ans**

	mensualités	Trimestrialités	semestrialités	Annuités
Taux	<b>1.74%</b>	<b>1.74%</b>	<b>1.74%</b>	<b>1.75%</b>
échéances	694.77 Euros	2 086.94 Euros	4 181.80 Euros	8 401.51 Euros
Total intérêts	15 058.01 Euros	15 216.46 Euros	15 453.85 Euros	16 022.69 Euros

**Montant : 110 000 Euros**

**Durée : 20 ans**

	mensualités	Trimestrialités	semestrialités	Annuités
Taux	<b>1.74%</b>	<b>1.74%</b>	<b>1.74%</b>	<b>1.75%</b>
échéances	543.03 Euros	1 631.06 Euros	3 268.02 Euros	6 566.03 Euros
Total intérêts	20 326.82 Euros	20 484.57 Euros	20 720.92 Euros	21 320.69 Euros

**Frais de dossier : 300 €**

Après discussion, et compte-tenu de la hausse prévisible des taux d'emprunts, il est décidé de réaliser un emprunt de 130 000.00 €. Le surplus emprunté permettra le financement des frais liés à l'acquisition et aux travaux de rénovation.

La Société OCTEHA va réaliser un diagnostic énergétique afin d'être en conformité avec les obligations locatives.

## **2ème) : Location des salles des fêtes et mise en place d'un agenda en ligne :**

Il semblerait opportun que les plannings des réservations des salles des fêtes de Gagnac et de Gaillac d'Aveyron et la salle des associations puissent être consultés en ligne.  
Maëlle propose une solution simple qu'elle présentera aux secrétaires.

Il est proposé également de fixer un tarif pour la location de la salle des associations.

Gratuit pour les Associations de la commune  
50 € pour les Associations extérieures à la commune  
20 € pour les particuliers résidant sur la commune

## **3ème) : Point sur l'alimentation en eau potable au Mazibran :**

Une analyse de l'eau de la source du Mazibran a été réalisée par Aveyron Labo, il s'avère que les résultats sont non conformes pour la consommation humaine.  
Gérard DURAND précise que les travaux pour rendre cette eau potable ne sont pas très importants.  
Ces travaux seront réalisés avec notre agent technique et en lien avec le syndicat de Recoules Prévinquières.

## **4ème) : point sur les travaux de la rue Basse – validation de l'entreprise retenue :**

Suite à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la Rue Basse, 2 entreprises ont transmis une offre :

- **La SARL Conte et Fils - Conte TP**
- **La SARL Fournier TP**

Après renseignements complémentaires, auprès de l'entreprise Conte, le résultat de la consultation est le suivant :

**E4 - Classement des offres avant négociations**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

		<b>CONTE ET FILS (Mandataire) et CONTE TP (cotraitante)</b>	<b>FOURNIER TP</b>
Critère Valeur technique	60 points	60,00	56,98
Critère Prix	40 points	40,00	29,12
<b>NOTE FINALE (/100)</b>		<b>100,00</b>	<b>86,10</b>

Rappel prix

248 513,38 €

341 319,54 €

<b>Classement</b>		<b>1</b>	<b>2</b>
-------------------	--	----------	----------

**F - Proposition de négociation.**

Au vu de l'offre du groupement d'entreprise Conte et Fils et Conte TP, il paraît opportun de négocier avec l'entreprise pour améliorer la proposition technique.

En annexe à la présente analyse :

- Courrier de demande d'amélioration technique et de compléments d'information au groupement d'entreprise Conte et Fils et Conte TP du 01 juin 2022
- Courrier réponse au groupement d'entreprise Conte et Fils et Conte TP.

Les améliorations apportées par du groupement d'entreprise Conte et Fils et Conte TP induise une augmentation des offres des marchés 1 pour la Commune (+ 9 363,53 €HT) et 2 pour le SIAEP (+2 599,00€HT), ce qui induit une nouvelle notation du critère prix.

<b>Montant H.T.</b>	<b>CONTE ET FILS (Mandataire) et CONTE TP (cotraitante)</b>	<b>FOURNIER TP</b>
<i>Marché 1 : Assainissement de la rue Basse à Gaillac (Commune)</i>	190 079,74 €	252 815,42 €
<i>Marché 2 : Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Basse à Gaillac (SIAEP)</i>	52 759,82 €	70 173,16 €
<i>Marché 3 : Enfouissement des réseaux secs rue Basse à Gaillac (SIEDA)</i>	17 636,35 €	18 330,96 €
<b>Offre totale HT</b>	<b>260 475,91 €</b>	<b>341 319,54 €</b>
Critère prix (Nombre de points max.)	40,00	30,53
Différence par rapport à l'estimation	-18,08%	7,35%

Le cabinet Gaxieu, a contacté Monsieur SELAS, suite à notre interrogation concernant l'aide de l'agence Adour-Garonne. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Une simulation a été faite par le cabinet Gaxieu, qui prévoit un taux de subvention de 70 % de l'agence de l'eau sur **LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT UNIQUEMENT** Le reste à charge prévisionnel pour la commune s'élèverait à :

**Montant des travaux : 190 079.74 €**

**Prestations diverses : 31 643.77€**

**Total dépense HT : 221 723.51€**

**Subvention agence A-G : 65 754.33 €**

-----

**Reste à charge pour la commune : 155 969.18€**

## 5ème) : Projet éolien :

La municipalité a tenté un dernier recours auprès de la préfète et du président du département pour s'opposer au projet d'ARKOLIA, mais cette demande n'a pas abouti.

## L'estimation des retombées fiscales du projet

	Commune	EPCI	Département	Région	Total
<b>Taxes Foncière</b>	2 857.60 €	26 11.36 €	6289.76 €		<b>11 758.72 €</b>
<b>CFE</b>	9 461.09 €	2770.66 €			<b>12 231.74 €</b>
<b>CVAE</b>	2 317.57 €	862.43 €	5 820.00 €	3 000.00 €	<b>12 000.00 €</b>
<b>ISER</b>	10 360.00 €	25 900 €	15 540.00 €		<b>51 800.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 996.26 €</b>	<b>32 144.44€</b>	<b>27 649.76€</b>	<b>3 000.00€</b>	<b>87 790.46€</b>

## 6ème) : Point sur l'antenne 5G :

Le bail avec la société Hivory pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain communal ZV10 au lieu-dit « Croix de La Serre » a été signé pour 12 ans. Le montant du loyer annuel est fixé à 3 500€ TTC et augmentera de 1% par an

## 7ème) : Point sur les travaux du four à pain :

Les travaux relatifs à la réhabilitation du four à pain sont en cours et seront bientôt terminés. L'évier en pierre a été carotté.

Le pétrin a été enlevé pour des raisons de sécurité.

L'électricité prévoit un petit éclairage et la pose de deux prises électriques.

## 8ème) : Point sur les travaux de voirie :

Cette année, il n'y aura pas de travaux sur la voirie communautaire. La communauté de communes ne souhaite pas augmenter l'enveloppe affectée à la voirie malgré l'augmentation des prix, certaines communes dont la notre ont accepté de « passer » leur tour. Les travaux initialement prévus en 2022 seront réalisés en 2023

## Travaux communaux :

Kévin Domergue a réalisé certains travaux : branchement EU – pose tabouret siphoïde sur la place de l'église et à l'ancienne mairie.

Les places du village ont été nettoyées, il est évoqué le problème des gravillons lié aux travaux de PATA (bouchage des nids de poules) qui ne « tiennent » pas.

**9<sup>ème</sup>) : Point sur les travaux de l'appartement :**

Joël Campels a libéré le logement HLM le 30 avril 2022. Avant de le relouer, il est nécessaire de réaliser quelques travaux.

Les travaux ne sont pas très importants aussi il est proposé de les réaliser en régie.  
(rénovation de la salle de bains, travaux de peinture, changement de la VMC, réfection du tableau électrique, changement de 2 radiateurs)

**10<sup>ème</sup>) : Détermination des tarifs du repas de la cantine :**

L'EHPAD Adrienne LUGANS, nous a adressé la nouvelle tarification pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine de l'école (à compter du 1 septembre 2022.).

Tarif repas 4 éléments : 4€50 TTC

Tarif repas 5 éléments : 4€70 TTC

Le prix payé par les familles est de 3€60 TTC depuis **le 1<sup>er</sup> septembre 2010.**

Il est décidé, en harmonisation avec la commune de Vimenet de porter le prix des repas enfants à 3.95€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le prix des repas adulte reste inchangé.

**11<sup>ème</sup>) : lancement de l'enquête publique pour la vente d'une portion de chemin rural à Mézérac :**

Monsieur Yoan DIDIERJEAN et Madame Céline VERLAGUET propriétaires de la maison située ZL n 8 à la barrière de Mézérac, souhaitent acquérir une partie du chemin rural (165m<sup>2</sup>) sur lequel est implantée leur fosse septique.

S'agissant du domaine public de la commune, il est nécessaire de réaliser une enquête publique.

Le conseil municipal est favorable à la cession par la commune de cette partie de chemin rural et décide de lancer l'enquête publique nécessaire à cette cession. L'agence PASSAGA reconnaît l'erreur commise lors de la vente et accepte de prendre en charge une partie des frais de géomètre.

**12<sup>ème</sup>) : Questions diverses :**

**12-1 Devis**

Devis ABC géomètres pour le nouveau lotissement de Marcelone . : Les honoraires du géomètre comprennent :

- les missions d'urbanisme (dépôt du permis d'aménager, rédaction du règlement du lotissement, hypothèse d'implantation des habitations...),
- les missions de VRD
- L'aide au choix de l'entreprise chargée des travaux
- Le suivi du chantier
- Les documents fonciers : bornage

Montant du devis : 8 850.00 € HT

Devis ABC géomètres pour la régularisation de l'implantation de la station d'épuration de Gaillac

Montant du devis 575.00 € HT

#### **12-2 Aménagement de la salle des fêtes de Gagnac**

Cf dossier réalisé par Aveyron Ingénierie.

Réfléchir à un aménagement minimum à moindre coût.

#### **12-3 Terrain communal ancienne maison Rey.**

Faire un courrier à Philippe Tourrette.

#### **12-4 nettoyage des cimetières**

Il sera demandé un devis à l'espace emploi formation de St Geniez d'Olt qui réalise ce genre de prestation.

#### **12-5 Prix du terrain de Bénédict le Breton**

Le prix est arrêté à 6 le m<sup>2</sup>.

#### **12-6 réforme sur la publicité des actes.**

La réforme des règles de publicité des actes des collectivités entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette réforme (ordonnance n°2021-1310 et décret 2021-1311 du 7 octobre 2021) prévoit que la publicité des actes soit faite par voie électronique uniquement sauf dérogation possible pour les collectivités de moins de 3500 habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que la publicité des actes réglementaires soit faite par voie électronique mais également par voie d'affichage en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures